Le PSN français relu par la Confédération paysanne

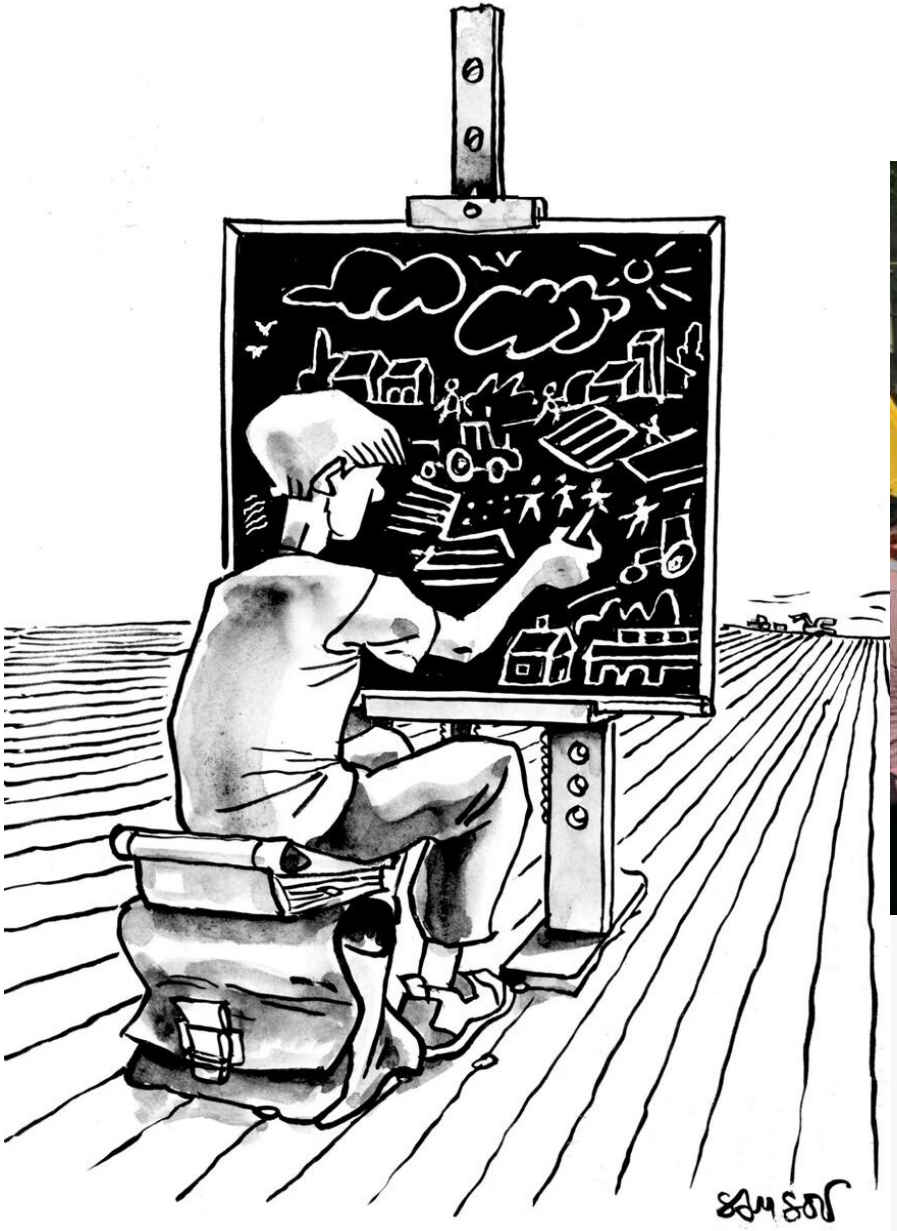

Décembre 2021

Una PAAC « de rêve » hors des logiques actuelles
Politique agricole et alimentaire commune
Plus juste et plus verte

Objectifs :

- Assurer un **revenu** aux paysans et des paysans nombreux,
- Répondre à la **demande alimentaire** des citoyens,
- **Transition agricole** : adapter les productions agricoles à la demande alimentaire, aux enjeux climatiques et environnementaux.

Contenu :

- **des prix stables et justes avec la** maîtrise des productions et de régulation des marchés !
- **des aides spécifiques** prenant en compte l'emploi et rétribuant les fonctions sociales, sociétales et environnementales de l'AP
- **la création d'un fond professionnel** permettant de faire face aux situations de **crises** exceptionnelles.
- des paysans accompagnés individuellement et collectivement dans cette **transition**

Propositions Confédération paysanne

- **Dégressivité, plafonnement,** meilleure répartition des aides directes à la surface **: paiement redistributif** et Aide forfaitaire « aux petits agriculteurs »
- Aides PAC pour les personnes **physiques actrices de la production agricole** // définition de l'actif
- **Aides couplées :** fruits et légumes, bovins + 1 an
- **Fonds professionnel mutuel et solidaire** pour faire face aux aléas climatiques exceptionnels
- Reconnaissance et soutien des **surfaces pastorales**
- Soutien fort aux handicaps :
  - ICHN et POSEI

BILAN d'ETAPE DES NÉGOCIATIONS

les déceptions / points négatifs	les avancées / points positifs
• Tout était joué d'avance • Contexte covid / concertations en visio • Pas facile de tenir la vision globale // la réflexion « en silo » du Ministère • la FNSEA (and co) reste maître du jeu • Politique déconnectée de l'alimentation	• Positionnement syndical global autour de d'une PAC SOCIALE et ENVIRONNEMENTALE • Combiner stratégie globale et pragmatisme • Utilisation de tous moyens d'action syndicaux • Ouvrir la réflexion de l'AP en dehors du monde agricole • Travail très étroit et très riche avec la PUAP

Etre lucide : la PAC n'est pas un outil pour orienter l'agriculture vers l'agriculture paysanne!
Des miettes dans le cadre d'injustices profondes

[Pilier 1] Rappel des principales évolutions

Nov 2021

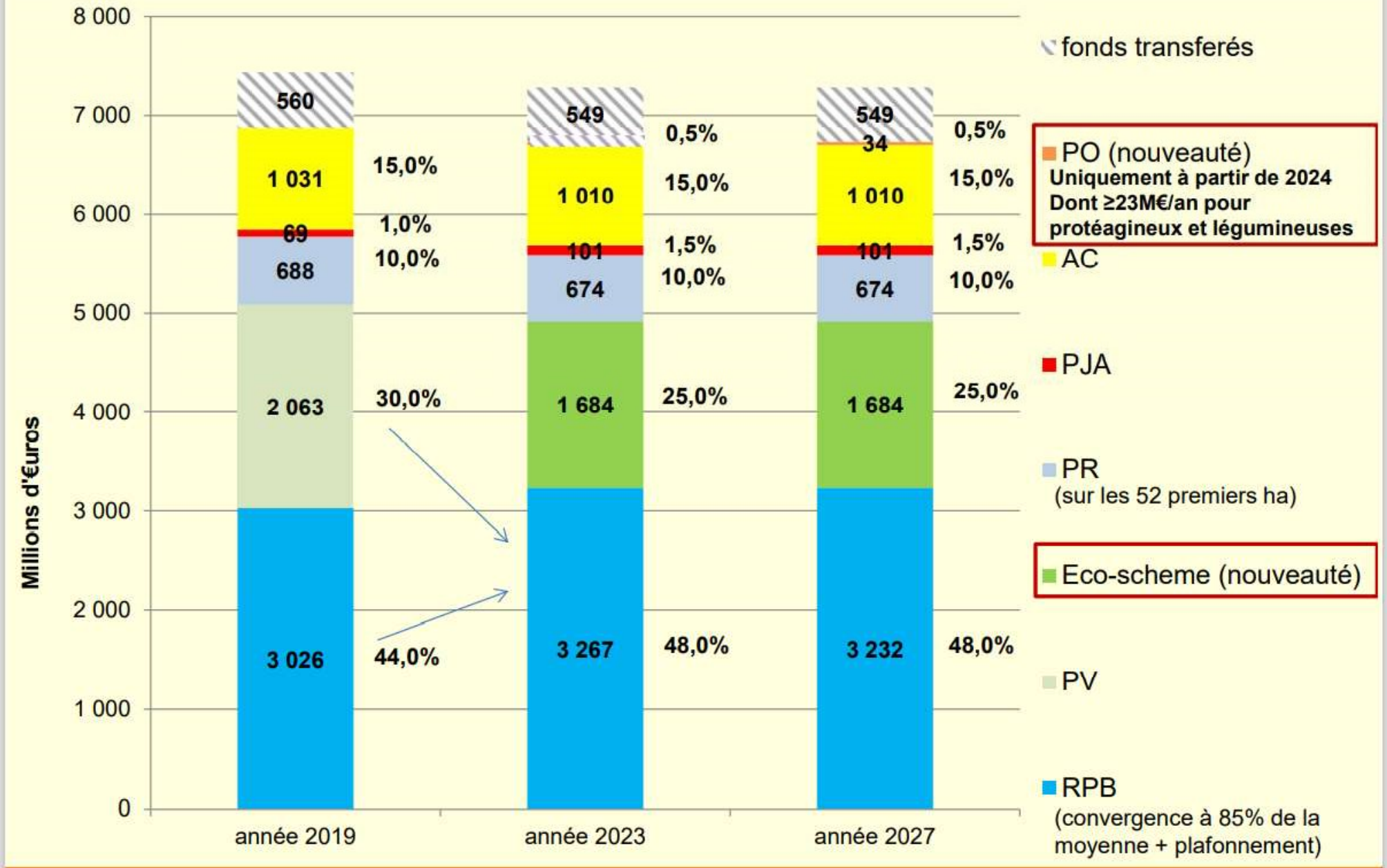

Principales évolutions du pilier 1

Définitions : agri actif, JA, NA, activité agricole et surface agricole

PAC 2023-2027 Premier pilier

- **Aides couplées :**
  - Augmentation de budget pour les légumineuses : en majorité pour les protéagineux + création d'une aide pour les légumes secs
  - Passage de la vache à l'UGB pour les aides animales, induisant une baisse du montant/UGB mais plus d'animaux primés, une baisse des aides pour l'élevage allaitant et une hausse pour les laitiers, introduction d'une condition de chargement (au-delà des 40 premiers UGBs)
  - Création d'une aide couplée « petit maraîchage et petits fruits» de 10 Mo €, excluant tous les arboriculteurs (et une grande partie des petites fermes (SAU 0,5 à 3 ha) 1588 €/ha

AIDE COUPLEE UGB BOVIN

1/ **Favoriser la valorisation des bovins sur le territoire en soutenant l'engraissement** en particulier en filière viande, et plus seulement les vaches mères allaitantes ou laitières

2/ **Renforcer les soutiens pour lutter contre la déprise des élevages laitiers** qui frappe en particulier certains territoires

3/ **En maintenant une aide avec une enveloppe commune entre lait et viande**, limiter le transfert ainsi généré à partir de l'OTEX « bovins viande » afin que la réforme, dans sa globalité, ne crée pas un effet déstabilisateur qui dépasserait -4% des soutiens apportés par les aides directes de la PAC etl'ICHN.

4/ **Simplifier les modalités des aides couplées bovines**, notamment pour ce qui concerne actuellement la distinction des troupeaux « mixtes ».

5/ **Déterminer des paramètres de plafonnement de cette aide tenant compte de la surface fourragère**, pour ne pas encourager la spécialisation et l'agrandissement des troupeaux observés notamment avec l'ABA, afin de concentrer l'aide sur des élevages résilients et transmissibles.

Plafond 40 UGB non allaitant et 120 UGB allaitant // garantie// chargement

ECOREGIMES

[Pilier 1] Eco-régime – travaux nationaux en cours

3 voies d'accès, 2 niveaux de paiement

Pratiques agricoles*		Certifications		IAE	
Surfaces en terres arables	4 points NIVEAU 1 *(60€/ha)* 5 points NIVEAU 2 *(82€/ha)*	Certification environnementale « 2+ »	NIVEAU 1 *(60€/ha)*	≥ 7% et <10% IAE / SAU (dont ≥4% /TA)	NIVEAU 1 *(60€/ha)*
Surfaces en Prairies permanents	80 à 90 % non labourée NIVEAU 1 *(60€/ha)* ≥90 % non labourée NIVEAU 2 *(82€/ha)* Tous Niv : 0 PPP sur PP sensibles	HVE ou 100% SAU en AB (certifiée ou en conversion)	NIVEAU 2 *(82€/ha)*	≥10% IAE / SAU (dont ≥4% /TA)	NIVEAU 2 *(82€/ha)*
Surfaces en cultures permanentes **	¾ inter-rangs avec couverture végétale NIVEAU 1 *(60€/ha)* 95% inter-rangs avec couverture végétale NIVEAU 2 *(82€/ha)*				

+ Prime 7€/ha si : ≥6% de haies /SAU, ET ≥6% de haies /TA, ET certification haie (à définir)

PAC 2023-2027 Pilier 2
Données novembre 2021 pouvant évoluer !

- Cofinancement FEADER passe de 80 à 60% sur plusieurs lignes
- Statu quo sur le taux de transfert entre le premier et le deuxième pilier (7,5%)
- Budget en augmentation pour la CAB mais rien sur MAB « rémunération par le marché!"
- MAEC :
  - Statu quo budgétaire pour les MAEC, ce qui va se traduire par une réduction du budget des MAEC systèmes car création d'une « MAEC de transition » forfaitaire et budget à réserver à une MAEC moins-disante pour les zones intermédiaires
- Budget et règles de l'ICHN maintenus !! Plancher 3 ou 5 UGB!!
- Aides à l'installation :
  - Objectif de 7500 installations / an d'ici 2027
  - Possibilité de rendre éligible les plus de 40 ans à une aide à l'installation, à la discrétion des Régions
- Augmentation du budget pour l'assurance récolte

Arbitrages Etat-Régions

FEADER 2023-2027 Gestion Etat

MESURES SURFACIQUES :

- ICHN = indemnités compensatoires du handicap naturel
- Conversion à l'agriculture biologique
- Mesures agroenvironnementales et climatiques surfaciques
- Gestion des risques
- Prédation

FEADER 2023-2027 Gestion Régions

MESURES NON SURFACIQUES :

- Aides aux investissements
- Aide à l'installation des jeunes agriculteurs et à la création de jeunes entreprises rurales
- Coopération (dont LEADER) & innovation
- Echange de connaissances et d'informations
- MAEC non surfaciques

MAECs forfaitaires de transition? Bas carbone, phyto, autonomie protéique, polyculture élevage « breton »

Analyse : un PSN très décevant

Incohérences entre arbitrages et les constats du diagnostic

Des contributions non suivies : débat public, Cour des comptes, avis de l'Autorité environnementale, CESE, questions des parlementaires, non

Questionnements sur la légitimité d'une telle politique

PSN du statu quo, voulu par le Ministre et « la profession »

Mauvaises nouvelles pour l'agriculture paysanne, PSN inadapté pour : des paysans nombreux, le revenu des paysans, l'accompagnement de l'indispensable transition

Incompatibilité avec trajectoires Green deal, Farm to Fork, agriculture bio…

L'évaluation européenne début 2022 pourrait conduire à des aménagements?

Pilier2 (M€)	Référence 2019 - 2020		
	Coût	FEADER	Cofin
ICHN	**1100**	825	275
AB	**262**	137	125
CAB	***200***	*97*	*103*
MAB	***62***	*40*	*22*
MAEC	**262**	171	91
Systèmes	***120***	*76*	*44*
Localisées	***128***	*85*	*43*
API et PRM	***14***	*10*	*4*
Prédation	**30**	18	12
Ass récolte	**150**	150	0
HSIGC		635	
Installation		112	
Investissements		362	
Leader		98	
Autres		63	
TOTAL		1939	

Pilier2 (M€)	Référence 2023 - 2027		
	Coût	FEADER	Cofin
ICHN	**1100**	717	383
AB	**340**	272	68
CAB	***340***	*272*	*68*
MAB	***0***	*0*	*0*
MAEC	**262**		
Surfaciques	***200***		
ZBP	***30***		
*Transition**	***22***		
*API et PRM**	***12,5***		
Prédation	**40**	32	8
Ass récolte	**186**	186	0
Aux régions		**690** *(dont 22 MAEC de transition et 12,5 API-PRM)*	

** Pilotage par les régions*

Et maintenant ?

- Présidence française, un atout???

- Contexte en évolution
  - Elections européennes en 2024
  - Fin d'une PAC commune?
  - Avenir des stratégies Green deal et « Farm to fork » non contraignante dans les PSN
  - Montée en puissance des enjeux agricoles et alimentaires dans l'opinion publique
  - Questionnements de la légitimité d'un budget PAC dans le futur si pas d'ouverture des instances aux citoyens et autorités en charge de santé, alimentation et environnement //poids des lobbies
  - L'UE aura-t-elle su maintenir sa capacité de production face au changement climatique ?